

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES ALPES DU SUD DE TENNIS DE TABLE
Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

Samedi 13 juin 2026

Gap Locaux de la Société Routière du Midi

1. Ouverture de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est ouverte à 10h00 par la Présidente, Sabine TRENS, qui remercie les représentants des clubs pour leur présence ainsi que Patrice BERT pour l'accueil dans les locaux de la Société Routière du Midi.

Elle remercie également chaleureusement les représentants de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur :

- Antoine PIETRI, Secrétaire Général
- Cécile d'HOIR APPAVOU, Chargée du développement régional

Étaient présents :

- Sabine TRENS, Présidente du Comité Départemental et représentant le TT Ubaye
- Hubert ROUFFIANDIS, Vice-président et Secrétaire
- Patrice BERT, Trésorier
- Xavier CHAMBON, membre du Comité Directeur
- Marie-Cécile LAINÉ, membre du Comité Directeur
- Pierre-Philippe VISTOLI, membre du Comité Directeur

Sur les 12 clubs du département, 11 étaient présents ou représentés.

Jean-Yves CHABOT (Digne), Andréa CUVELIER (Pays de Giono), Sébastien PERRET (Gap), René DRU (Oraison), Thierry PINEL (Embrun), François COSTERG (Caturige), Christophe ADAMO (Pierrevert), Cécile MANWARING (Sisteron), Nicolas BONJOUR (Briançon), Luc GUEROULT (Briançon), Filipe DA COSTA (Bastidon), Yohan DA COSTA (Bastidon).

Le club TT OVNI (Valensole) était absent et excusé.

Le club de Veynes TT, invité, non encore affilié à la FFTT, avec son président Dominique KORNETZKY, assistait également à cette Assemblée.

2. Rapport moral

La Présidente présente le rapport moral de la saison 2025-2026.

Elle rappelle les spécificités du territoire des Alpes du Sud, marqué par une vaste étendue géographique et des contraintes récurrentes de disponibilité des salles. Malgré ces difficultés, la saison est jugée positive avec une progression du nombre de licenciés, qui atteint 660 contre 633 la saison précédente, soit une hausse de 4,27 %. Cette augmentation concerne principalement les licences compétition et dirigeants, tandis que les licences loisirs enregistrent une légère baisse. 7 clubs sur 12 sont en progression, avec notamment le TT Pays de Giono comme premier club du comité et une forte progression du club de Gap Hautes-Alpes TT.

La pratique féminine poursuit également son développement avec plus de 100 licenciées sur le territoire.

La Présidente souligne particulièrement :

- le dynamisme du championnat jeunes ;
- le développement du secteur féminin ;
- l'implication des bénévoles ;
- la qualité des organisations mises en place malgré plusieurs contraintes matérielles.
- la réussite du colloque des juges arbitres organisé à Sisteron.

Certaines compétitions ont néanmoins été perturbées par des difficultés d'organisation, notamment le 4^e tour du Critérium Fédéral, le 3^e tour du championnat jeunes et les Finales par Classement.

Elle regrette également l'absence de stages jeunes au cours de la saison et souhaite leur relance dès la saison prochaine.

La Présidente rappelle enfin l'importance du respect et de la reconnaissance du travail des bénévoles, indispensables au bon fonctionnement du Comité.

Andréa Cuvelier informe l'assemblée d'un projet de nouveau complexe sportif à l'horizon 2027 pour le club du Pays de Giono, qui pourrait offrir de nouvelles perspectives de développement au club et au Comité.

En conclusion, la Présidente réaffirme la volonté collective de poursuivre le développement du tennis de table dans les Alpes du Sud, dans un esprit de convivialité, de respect et de solidarité.

Le rapport moral est soumis au vote à main levée et est adopté à l'unanimité moins une abstention.

3. Rapport d'activités

L'Assemblée prend connaissance d'une analyse de l'évolution des licences. Depuis la saison 2020-2021, les effectifs du Comité progressent régulièrement. Cette saison, la baisse des licences loisirs est compensée par une forte hausse des licences compétition, qui passent de 327 à 367. Les vétérans représentent toujours une part importante des effectifs.

Une progression significative est observée dans les clubs de Gap et de Manosque, tandis que Pierrevert et Oraison enregistrent une baisse de leurs licenciés, probablement liée à l'atténuation de « l'effet Jeux Olympiques » chez les jeunes.

Il est également souligné que de nombreuses féminines sont titulaires d'une licence loisir. Marie-Cécile Lainé précise que les stages Féminines réunissent autant de licenciées loisirs que de compétitrices. La proportion de licenciées seniors et vétérans est proche de la moyenne nationale.

Cécile d'Hoir Appavou attire l'attention sur le taux de fidélisation des clubs et présente les travaux menés par Eric Masson Directeur de la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur sur ce sujet.

Quelques exemples de taux de renouvellement :

- Briançon : 84 % de renouvellement ;
- Manosque : 57 % de renouvellement.

Xavier Chambon rappelle toutefois que les compétiteurs renouvellent leur licence plus fréquemment que les licenciés loisirs. Antoine Pietri souligne également que le départ des jeunes pour leurs études est inévitable et que l'enjeu consiste à les faire revenir vers la pratique par la suite.

Les échanges portent ensuite sur la relance des stages Jeunes. Le Comité ne disposera toutefois que d'une seule entraîneuse diplômée disponible la saison prochaine, Chloé Dejeux. Plusieurs pistes sont évoquées : développer davantage d'animations pour les licenciés loisirs, relancer des stages sur une journée et s'inspirer du succès du stage Féminines régional itinérant.

Enfin, Antoine Pietri rappelle que la Ligue organise des formations d'Initiateur de Club (IC), tandis que Pierre-Philippe Vistoli souligne l'intérêt de renforcer également la formation des dirigeants.

4. Rapport financier

Le Trésorier, Patrice BERT présente tout d'abord, le bilan et le compte de résultat de l'année 2024.2025. Ces comptes sont mis au vote et approuvés.

Il présente ensuite le rapport financier du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 pour approbation.

Les comptes provisoires au 10 juin 2026 font apparaître une situation financière saine et maîtrisée.

Résultat de l'exercice

- Produits : 10 606,28 €
- Charges : 8 681,63 €
- Résultat : + 1 924,65 €

Le résultat est en progression par rapport à la saison précédente (+1 352,30 €).

La trésorerie demeure solide avec :

- un actif de 19 305,44 €
- un faible niveau d'endettement

Le budget prévisionnel 2026-2027 est présenté avec une hypothèse prudente de 600 licenciés.

Un échange a lieu concernant les aides ANS. La Présidente précise que le Comité ne dépose pas de dossier ANS, faute de projet répondant aux critères d'attribution mais en revanche signe une convention de 2000 euros avec la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur pour l'aider à prendre en charge les organisations féminines et les formations.

Cette convention doit être renégociée pour la saison prochaine.

Le rapport financier est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

5. Rapport sportif

Championnat par équipes

Pierre-Philippe Vistoli présente les résultats du championnat départemental par équipes. La saison a regroupé :

- 35 équipes engagées
- 238 rencontres disputées

En première phase, aucune équipe départementale n'est descendue de Régionale. Les deux premiers de chaque poule ont accédé à la division supérieure. Les équipes championnes de la 1^{ère} phase sont les suivantes :

- **Pré-Régionale** : Briançon 1
- **Division 1** : Embrun 2,
- **Division 2** : Embrun 3
- **Division 3** : Briançon 2

En seconde phase, les descentes de Briançon et d'Oraison depuis le championnat régional ont entraîné deux descentes par poule en divisions départementales afin de maintenir l'équilibre des effectifs.

Les équipes championnes de chaque division sont les suivantes :

- **Pré-Régionale** : Gap HA 2
- **Division 1** : Oraison 2
- **Division 2** : Briançon 2
- **Division 3** : Gap HA 6

En championnat régional, les meilleures performances reviennent à :

- **Régionale 2** : Giono 1
- **Régionale 3** : Embrun 1 et Gap 1 (2^{ème})
Digne 1 et Sisteron 1 (3^{ème})

Le Comité félicite l'ensemble des équipes pour leur engagement tout au long de la saison et adresse ses encouragements aux équipes accédant à l'échelon supérieur.

Quelques difficultés sont néanmoins relevées :

- 6 forfaits recensés ; (dont certains sont des forfaits de confort...) Pierre-Philippe Vistoli propose d'appliquer un avertissement au club en première intention, puis de sanctionner financièrement au second manquement sur la saison entière toutes équipes confondues.
- Il est rappelé que les équipes incomplètes restent autorisées, sans pénalité sportive ou financière.
- Il serait souhaitable de former les capitaines au niveau AC voire AR pour qu'ils connaissent au moins les règles du jeu !

- Les contraintes de déplacement demeurent une difficulté majeure pour les clubs du département.
- Des propositions réglementaires sont présentées afin d'améliorer le fonctionnement du championnat.

Propositions d'évolution du règlement sportif

Pierre-Philippe VISTOLI rappelle que, conformément au règlement fédéral, lorsque deux équipes d'un même club évoluent dans une même poule, elles doivent se rencontrer dès la première journée de championnat.

Toutefois, cette disposition est parfois difficile à appliquer en raison des contraintes de disponibilité des salles de certains clubs, qui ne peuvent pas toujours accueillir plusieurs rencontres simultanément. Afin de répondre à ces contraintes tout en préservant l'équité sportive, il propose que ces rencontres puissent être disputées après la 1^{ère} mais avant la troisième journée de championnat. Cette mesure est d'autant plus envisageable que les deux premières journées de chaque phase de la saison 2026-2027 sont espacées d'une seule semaine.

Il précise enfin qu'il est désormais possible de modifier la date d'une rencontre directement dans SPID, y compris peu de temps avant son déroulement et confirme que les rencontres peuvent aussi se jouer dans la semaine précédant la journée officielle.

Débat sur la formule du championnat : 14 ou 18 parties

L'Assemblée est invitée à débattre de l'éventuel passage d'une formule à 18 parties à une formule à 14 parties.

Pierre-Philippe Vistoli rappelle que de nombreux comités départementaux conservent actuellement la formule à 18 parties. Un support de présentation expose les principaux avantages et inconvénients des deux formules.

Les partisans du maintien de la formule à 18 parties mettent en avant un temps de jeu plus important pour les joueurs, des déplacements mieux rentabilisés ainsi qu'un caractère plus convivial des rencontres, qui permettent à chacun de disputer davantage de matchs.

Sabine Trens fait part de ses réserves concernant cette formule, estimant que la durée de certaines rencontres conduit parfois les équipes à rentrer à leur domicile très tardivement, jusqu'à 1h30 du matin. Elle souligne également l'intérêt d'harmoniser les horaires des rencontres afin de faciliter l'organisation des déplacements des clubs visiteurs.

En réponse à l'argument selon lequel les licenciés souhaitent disputer un maximum de parties, elle rappelle que le championnat par équipes n'est pas la seule offre compétitive du Comité. Le Critérium Fédéral et les Finales par Classement permettent également de multiplier les rencontres, mais peinent parfois à mobiliser les participants.

Résultat du scrutin :

- 23 voix contre la modification ;
- 16 voix pour ;
- 2 voix non exprimées.

Le club TT OVNI, absent de l'Assemblée Générale, ne participe pas au vote.

La proposition de passage à une formule à 14 parties est rejetée. Le championnat départemental conservera donc sa formule actuelle à 18 parties.

Critérium Fédéral

Au total, **141 joueurs** ont participé à au moins un tour de compétition au cours de la saison. La participation est restée soutenue tout au long des quatre tours, avec un pic au troisième tour (100 inscrits). Les catégories Seniors et Cadets sont les plus représentées, tandis que la participation des Juniors demeure plus faible.

Le premier tour, organisé à Briançon, enregistre une fréquentation légèrement inférieure, l'éloignement géographique ayant probablement eu un impact sur la participation.

Les échanges portent ensuite sur les nombreux forfaits enregistrés, en particulier lors du quatrième tour. Sabine Trens souligne la difficulté de concilier les inscriptions tardives et la gestion des forfaits

de dernière minute. Ces derniers obligent régulièrement à réorganiser les poules afin d'éviter des déséquilibres importants (poules de 2 joueurs d'un côté et 4 de l'autre), ce qui complique l'organisation de la compétition et pénalise les joueurs présents. Il sera donc convenu de ne plus changer les poules à partir du vendredi soir sauf comme le prévoit le règlement si c'est le n°1 de la division.

Sabine Trens souligne également la difficulté d'anticiper les horaires des différentes divisions lors de l'envoi des convocations. Les variations du nombre d'inscrits d'un tour à l'autre imposent parfois de répartir les divisions entre une session le matin et une autre l'après-midi, alors que d'autres journées permettraient de faire jouer l'ensemble des divisions simultanément. Cette variabilité complique l'organisation des compétitions ainsi que la communication des horaires auprès des clubs.

Sabine Trens rappelle également les difficultés rencontrées pour gérer les forfaits et l'application du règlement concernant l'intégration des joueurs en cours de saison. Un débat important a d'ailleurs porté sur ce sujet car il a été fait un changement au 2^{ème} tour. Nicolas Bonjour précise que cette modification a altéré le règlement précédemment mis en place.

Le règlement sera explicité davantage et éclairci pour la saison prochaine car le Comité veut trouver un équilibre entre accueil de nouveaux participants, équité sportive et intérêt de la compétition pour l'ensemble des joueurs afin de favoriser la participation et de relever le niveau général de la compétition.

Une proposition est formulée par Andréa Cuvelier visant à organiser l'ensemble des tours sur un même site ce qui permettrait de simplifier l'organisation des déplacements des joueurs et la constance des horaires.

En revanche, cette organisation pourrait être contraignante pour le club organisateur, qui devrait mobiliser sa salle et ses bénévoles sur les quatre tours, et priver d'autres clubs de l'opportunité d'accueillir une compétition de proximité, avec les retombées sportives et financières qui en découlent (indemnité d'organisation et recettes de buvette).

Finales parc classement :

Sabine Trens souligne les difficultés rencontrées dans l'organisation des Finales par Classement. La confirmation tardive de la mise à disposition d'une salle a fortement compliqué la préparation de l'épreuve et sa communication auprès des clubs ainsi que l'organisation de la compétition un samedi, la programmation tardive qui avait conduit certains joueurs à prendre d'autres engagements, ainsi que la concurrence du stage Féminines itinérant régional et du tournoi de Chorges organisés le même week-end.

Malgré ces contraintes, les Finales par Classement ont réuni **42 participants** répartis dans **sept tableaux**, permettant de décerner les titres départementaux et de qualifier plusieurs joueurs et joueuses pour l'échelon régional.

Les titres ont été remportés par Louna Cavinato (TF5 – Gap HATT), Anouk Kieffer (TF9 – TT Embrunais), Chloé Dejeux (TF12 – Gap HATT), Arnaud Mifsud (TH8 – Gap HATT), Julien Delage (TH10 – TT Embrunais), Christophe Adamo (TH12 – AS TT Pierrevert) et Michel Trevisiol (TH15 – AS TT Pierrevert). Gap HATT se distingue avec trois titres départementaux, devant TT Embrunais et AS TT Pierrevert qui en obtiennent chacun deux.

Championnat Jeunes

Le Championnat Jeunes a réuni **35** équipes issues de 8 clubs du département : Pays de Giono, Gap, Oraison, Pierrevert, Digne, Sisteron, Briançon et Embrun. une moyenne d'environ **30** équipes par tour. **6** équipes Benjamins, **12** équipes Minimes, **13** équipes Cadets et **7** équipes Juniors, témoignant d'une participation soutenue des clubs départementaux dans les compétitions jeunes.

Légère inflexion du nombre de participants (mais minime : le gain de l'effet JO semble capitalisé).

Un incident avec un jeune a occasionné une intervention de la commission de discipline.

Les trois tours ont pris place dans le Sud du CD (mais faut tout de même noter que les salles du Nord ont également accueilli d'autres compétitions d'importance).

Xavier CHAMBON souligne la qualité du travail des adjoints au JA et remercie particulièrement les bénévoles mobilisés sur ces journées.

Les titres départementaux ont été remportés par le Pays de Giono en Benjamins, Pays de Giono 2 en Minimes, Pays de Giono 1 en Cadets et Gap en Juniors.

Le Pays de Giono domine largement cette édition en remportant trois des quatre catégories disputées avec 5 équipes cadets et 4 équipes minimes. Le club place également plusieurs équipes sur les podiums et réalise même un quadruplé dans la catégorie Cadets. Gap s'adjuge quant à lui le titre Juniors devant Pays de Giono 1.

6. Commission Féminines

Marie-Cécile LAINÉ présente un bilan très encourageant.

Coupe Féminines

La Coupe Départementale Féminines s'est déroulée le 29 mars 2026 dans la salle du TT Pays de Giono. Huit équipes se sont affrontées au cours de cette journée, représentant 9 clubs du Comité Départemental. À noter que 3 ententes entre clubs ont permis un déroulement homogène de la compétition. 2 équipes se sont ensuite qualifiées pour l'échelon régional.

Globalement, la mobilisation des féminines a été légèrement plus difficile que la saison précédente. L'équipe de Gap 1, composée de Chloé Dejeux, Louna Beysson et Maélie Gonsolin, remporte le titre départemental devant l'entente Briançon / Digne et l'entente Embrun / Chorges.

Coupe Mixte

La 5^e édition de la Coupe Mixte des Alpes du Sud s'est déroulée à Chorges. Le club accueillait cette compétition pour la quatrième fois. Quinze équipes représentant huit clubs du Comité Départemental étaient engagées, auxquelles s'ajoutaient quatre ententes entre clubs.

L'équipe de Gap, composée de Chloé Dejeux et Sylvain Langler, remporte cette 5^e édition devant Digne (Idriss Tellier-Martin et Noé Deunette) et Sisteron (Kassy Lemarinel, Benjamin Crosasso et Vincent Hislen).

Stages Féminines

Deux stages Féminines ont été organisés au cours de la saison et ont rencontré un réel succès, malgré les difficultés liées à la disponibilité des salles. Ils ont notamment permis à plusieurs licenciées loisirs de s'orienter vers la pratique compétitive en souscrivant une licence compétition.

Le premier, animé par Jordan Ramos Calado (BPJEPS), s'est déroulé le 6 décembre 2025 à La Bâtie-Neuve. Il a réuni 28 participantes, réparties à parts égales entre licenciées compétition et licenciées loisirs. Cette forte participation témoigne d'une réelle dynamique en faveur de la pratique féminine. Toutefois, le nombre important de participantes a parfois limité la qualité de l'accompagnement des joueuses les plus expérimentées.

Le second stage s'est déroulé le 24 mai 2026 à Pierrevet. Encadré par Chloé Dejeux (BPJEPS), avec le concours de Xavier Chambon, il a rassemblé huit joueuses issues des clubs de Digne, Manosque, Gap et Chorges. La journée, articulée autour d'un travail technique, d'ateliers ludiques, de conseils individualisés et de rencontres en double, a reçu un bilan très positif, tant sur le plan sportif que sur le plan humain.

Pour la saison 2026-2027, l'objectif est d'organiser à nouveau deux stages Féminines, l'un dans le nord et l'autre dans le sud du département, afin de faciliter l'accès de l'ensemble des licenciées à ces actions de développement.

Stage itinérant régional Féminin

Finalement, peu de féminines du département ont pu participer à ce stage, celui-ci ayant été programmé au lendemain des Finales par Classement et le même jour que le tournoi de Chorges. Cette situation résulte d'une communication insuffisante entre la Ligue et le Comité Départemental. Andréa Cuvelier indique que cette action est, à ce jour, malgré son intégration au calendrier régional, suspendue pour la saison prochaine en raison de son absence, celle-ci assurant jusqu'à présent l'encadrement du dispositif.

Championnats régionaux Féminins

Au terme du championnat régional Féminin, **Pays de Giono 1** réalise la meilleure performance départementale en terminant **3^e** sur 23 équipes de toute la région Sud. Le **Ping Caturige-Embrun 1** conclut la saison à la **14^e place** et le **Gap HATT 1** termine **16^e**.

7. Commission Vétérans

Xavier Chambon présente un bilan globalement très positif, marqué par une participation en hausse aux différentes manifestations organisées.

Coupe Nationale Vétérans

La Coupe Nationale Vétérans, échelon départemental s'est déroulée le 18 janvier 2026 à Manosque. La compétition a réuni **19 équipes représentant 10 clubs**, égalant le record de participation.

Les titres départementaux ont été remportés par **Pays de Giono 1** (Lafarge / Alcaraz) en Vétérans 1, **Pierrevert** (Adamo / Daligaud) en Vétérans 2 et **Sisteron** (Durand / Foury) en Vétérans 3.

Cette participation confirme le dynamisme de la catégorie vétérans et l'engagement des clubs dans cette compétition.

Championnats Départementaux Vétérans

Les Championnats Départementaux Vétérans individuels se sont déroulés le 9 novembre 2025 à Digne. Ils ont rassemblé **51 participants représentant 11 des 12 clubs** du Comité, égalant ainsi le record de participation de la saison précédente.

Les champions départementaux sont :

- **Dames** : Thi Than An Le (Embrun) en V40, Karine Perrot (Valensole) en V50 et Aurélia Amoroso (Pays de Giono) en V60.
- **Messieurs** : Sylvain Lafarge (TT Pays de Giono) en V40-V45, Chuen Shing Chan (TT Dignois) en V50-V55, René Dru (Oraison) en V60-V65, Xavier Chambon (Pierrevert) en V70-V75 et Christian Isambert (TT Embrunais) en V85.

Plusieurs joueurs se sont qualifiés pour les Championnats Régionaux Vétérans PACA. Deux licenciés ont également représenté le Comité aux Championnats de France Vétérans : **Chuen Shing Chan** (TT Dignois) en V50 et **Christian Isambert** (TT Embrunais) en V85.

8. Formations

Sabine Trens présente un bilan très positif des actions de formation menées au cours de la saison. L'Assemblée salue cette dynamique de formation, essentielle au développement et au bon fonctionnement du tennis de table dans les Alpes du Sud.

Au total, **11 licenciés** ont été formés dans les domaines de l'encadrement, de l'arbitrage et du juge-arbitrage.

En formation technique :

- **Cyril Cogno** a obtenu les qualifications d'Initiateur de Club (IC), d'Animateur Fédéral (AF)
- **Jean-Michel Maurel et Jean-Claude Perre** ont validé les formations d'Animateur Fédéral (AF) et passent leur examen d'Entraîneur Fédéral (EF) ce jour même.

En arbitrage, **Fabienne De Rycker**, **Pascal Demarche**, **Jean-Claude Perre** et **Gilles Trouillot** ont obtenu le diplôme d'Arbitre Régional (AR).

En juge-arbitrage, **Pascal Demarche** et **Jean-Claude Perre** ont validé la qualification de Juge-Arbitre 1 (JA1), tandis qu'**Anouk Kieffer** et **Ivan Martin** passent celle de Juge-Arbitre 2 (JA2) ce jour même.

9. Élection complémentaire

La candidature de **Philippe LAINÉ** a été faite pour intégrer le Comité Directeur. Elle est donc soumise au vote de l'Assemblée.

Résultat du vote :

Philippe LAINÉ est élu à l'unanimité et intègre le Comité Directeur du Comité Départemental des Alpes du Sud.

10. Perspectives 2026-2027

Les principales orientations pour la saison à venir sont présentées :

- poursuite du développement des compétitions féminines ;
- relance des stages jeunes ;
- organisation de stages itinérants ;
- développement des actions loisirs ;
- accueil de formations Initiateur de Club et Animateur de Club ;
- poursuite du développement du site internet du Comité.

Le calendrier sportif 2026-2027 est présenté à l'Assemblée.

11. Questions diverses

Plusieurs sujets sont abordés :

- projet d'affiliation du club de Veynes TT ;
- nécessité de développer les animations destinées aux licenciés loisirs ;
- réflexion sur l'amélioration du taux de fidélisation des licenciés ;
- organisation des compétitions régionales ;
- sensibilisation des clubs aux questions de droit à l'image pour le site internet en particulier.

12. Intervention de la Ligue PACA

Antoine PIETRI et Cécile d'HOIR APPAVOU saluent le travail réalisé par le Comité Départemental. Ils encouragent :

- le développement des formations et l'augmentation du nombre d'initiateur dans les Club (accessible à tous les âges)
- la féminisation de l'encadrement ;
- la poursuite des actions de développement.

Cécile d'HOIR APPAVOU informe également que la Fédération Française de Tennis de Table célébrera son centenaire lors de la saison 2026-2027 et que toutes les contributions sur le sujet sont les bienvenues. Elle rappelle également le programme d'aide de la Fédération pour les femmes qui voudraient s'inscrire dans une dynamique de développement de leur action de bénévolat. Cette action est soutenue par le CNOSF.

Sébastien Perret évoque le refus essuyé par Gap pour l'organisation de compétitions régionales la saison passée. Antoine PIETRI précise que Gap bénéficiera d'une priorité pour l'attribution des compétitions pour la saison à venir.

13. Récompenses

La Ligue PACA attribuera lors de l'AG de la Ligue le 4 juillet 2026 , la Médaille de Bronze du Mérite Régional à :

- Cédric POTIER
- Marie-Cécile LAINÉ
- Philippe LAINÉ
- Jean-Michel MAUREL
- Patrice BERT

L'Assemblée adresse ses félicitations aux récipiendaires.

14. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges et clôt l'Assemblée Générale à 13h00.